

Délibérations du 23 juin 2023

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 23 juin 2023**, 9h, en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 22

Étaient présent.es :

Collège A : Martine SEVILLE, Isabelle BOEHM, Valérie HAAS

Collège B : Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT, Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ,

Collège BIATSS : Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : /

Usagers/ères : Alice PICCINALI, Théotime ARNOULD, Sam TROUILLOUD, Emilia GRUN

Représenté.es : Marie DESPRES LONNET, Jean-Yves AUTHIER, Françoise ORAZI, Émilie VAYRE, Laurence KOUDINOFF, Antoine PAQUETTE

Invité.es : Amélie COUDURIER-CURVEUR, Emilie TARDIEU, Nadège MARCHAND, Valentin OUVRARD, Camille FOURGEAUD

Invité.es permanent.es : Stéphanie PATFOORT, Cathy LOBRY, Marielle PIERRON, Andréa CHAMBLAS, Stéphane CHARIGNON, Morgane GUIVARCH, Reza HADJIKHANI

AVIS

Convention de partenariat avec SPF (Secours Populaire Français)

03 – Convention de partenariat avec SPF (Secours Populaire Français)

Présentation par Amélie COUDURIER-CURVEUR, Responsable du Service Vie Étudiante / DVEC

Le partenariat avec le Secours Populaire Français date de janvier 2020, il s'agit d'une convention sur 3 ans, reconductible 3 fois. Il est proposé aujourd'hui une mise à jour afin de compléter les actions de lutte contre la précarité menées à l'Université avec le CROUS. L'objectif de ce partenariat est d'accueillir et accompagner les étudiant.es de Lyon 2 en leur apportant des aides alimentaires, vestimentaires et propositions culturelles, ainsi qu'une mise en relation avec les structures partenaires sur les questions d'accès à la santé, au logement et à l'emploi.

Cet accueil pour les étudiant.es LYON 2 se fait sur des permanences dédiées les lundi soir de 18h à 20h au siège social du

secours populaire dans le 7^e arrondissement. Ce sont des bénévoles qui reçoivent en entretien individuel les étudiant.es pour faire un état des lieux des besoins et les mettre en relation avec les différents services proposés par le SPF. Cette permanence est proposée toute l'année, avec une permanence restreinte en juillet et août.

Les mises à jour apportées à la convention sont les suivantes :

- Modification du nom du dispositif européen d'aide aux plus démunis, qui se dénomme maintenant SEAA.
- Ajout de la précision suivante « Le montant annuel de 5000 euros pourrait être réévalué par l'Université les années suivantes, en fonction des crédits disponibles »
- Passage de la convention en année universitaire plutôt qu'en année civile, afin de correspondre au fonctionnement de l'université Lyon 2.

Il est indiqué que les relations entre l'université et le SPF sont de haute qualité. Le SPF accueille certain.es étudiant.es Lyon 2 en stage, certains sont par ailleurs bénévoles au sein du SPF et d'autres encore sont bénéficiaires des dispositifs proposés par cette structure.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21 Vote 03 – Avis favorable	21	0	0	0

Maquettes de formation

04 – Maquettes de formation

Présentation par Reza HADJIKHANI, Responsable du Service d'Accompagnement aux Métiers de la Scolarité/ DF

Dans la continuité des précédentes CFVU, présentation des modifications de maquettes de formation 2022-2026 conformément à la lettre de cadrage, et présentation des nouvelles maquettes pour la rentrée 2023-2024. Les matrices financières sont données pour information.

Institut de psychologie

- DU Bilan Psychologique (DUBpsy)
- Master 2 Psycho clinique CFP

UFR LESLA

- M1 M2 MEEF 2nd degré éducation musicale et chant choral

UFR LANGUES

- L3 LLCER Lettre – Portugais

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21 Vote 04 – Avis favorable	19	0	2	0

Conventions

05 – Conventions

- **Création de convention – Master communication des organisations parcours CHS ou CSMIO (UFR : ICOM ; Partenaires : Université de Bucarest, Roumanie - Université de Panteion, Grèce)**

La présente convention de partenariat décrit les conditions de la mise en place du Double diplôme tripartite, donnant la

possibilité aux étudiant.es des 3 universités partenaires du consortium d'obtenir en parallèle 2 diplômes de 2 des 3 universités. Les 3 choix de parcours ainsi que l'organisation du déroulement des cours y sont décrits.

- **Renouvellement de convention – Licence arts du spectacle (parcours scènes ou images) et Baccalauréat interdisciplinaire en arts (UFR : LESLA ; Partenaires : Université du Québec à Chicoutimi, Canada)**

La présente convention décrit les modalités de sélection, d'admission et d'inscription des étudiant.es désireux.ses de s'inscrire à ces diplômes. Elle définit également les frais de scolarité et les frais inhérents aux étudiant.es lors du suivi des formations à Québec ainsi qu'en France. L'annexe 1 décrit les programmes des formations suivies incluant la valeur des crédits, et l'annexe 2 correspond à la liste des contacts référents de chaque université.

- **Avenant de convention – DD Master tourisme (UFR : TT ; Partenaires : Université d'état de Tbilissi Ivane Javakhishvili, Géorgie)**

Le présent avenant vise à modifier la dénomination du diplôme délivré par l'Université Lumière Lyon 2 définie à l'article 1 - Coopération. L'article 1.2 de la Convention de Partenariat est modifié par la disposition suivante : "L'Université Lumière Lyon 2 et TSU délivreront en même temps et respectivement le Master Domaine Sciences Humaines et Sociales, Mention « Tourisme », et le Master « Tourisme », aux étudiant.es qui auront suivi le parcours selon les dispositions prévues dans le présent accord."

- **Renouvellement de convention – Master Sciences Po parcours APP, EPP et PAGERS (UFR : ASSP ; Partenaires : IEP / VetagroSup Lyon / École Nationale des Services Vétérinaires / L'École Nationale des Travaux Publics de l'État)**

Cette convention d'application de partenariat est relative à la convention-cadre pour la mise en œuvre de la co-accréditation des masters du site de Lyon Saint-Etienne, signée par l'Université Lumière Lyon2, l'Université Jean Monnet et l'ENS de Lyon. Elle établit les modalités d'organisation et de gestion des parcours Analyse des Politiques Publiques, Évaluation des Politiques Publiques et Politiques Publiques de l'Alimentation et Gestion des Risques Sanitaires pour lesquels Sciences Po Lyon, partenaire principal de l'Université Lumière Lyon2, VetAgro Sup et l'ENTPE sont impliqués.

Présentation par Nadège MARCHAND, Responsable du parcours de M2 Banque & Finance, UFR SEG

- **Création de convention – Licence 3 mention SEG parcours Banque Finance et contrôle des Risques Lyon 2 et Licence BUT 3 GEA parcours GCFF Lyon 1 (UFR : SEG ; Partenaires : UCBL)**

Cette convention décrit les dispositions pour l'organisation des formations respectives Licence 3 mention « Sciences économiques et gestion » parcours Banque Finance et contrôle des Risques (UFR SEG Université Lumière Lyon 2) et Licence BUT 3 GEA parcours Gestion Comptable, Fiscale et Financière (Université Claude Bernard Lyon 1).

La convention 05.03.01/ Formation d'éducateurs spécialisés pour les étudiants.es titulaires de la L3 de psychologie / ARFRIPS a été retirée du vote et sera présentée lors d'une prochaine CFVU.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 22 Vote 05 – Avis favorable	22	0	0	0

QUESTIONS DIVERSES

Réponse aux étudiant.es refusé.es sur la plateforme Mon Master

Question des élu.es : *Nous avons reçu beaucoup de mails d'étudiant.es qui ont été refusé.es dans les parcours qu'ils avaient demandés, et qui nous demandent des explications. Sachant que la même réponse va être apportée à beaucoup d'étudiant.es, est-il possible de rédiger un message de réponse directement sur la plateforme Mon Master afin que cela*

soit diffusé à l'ensemble des candidat.es ?

Réponse de la présidence : *Une réunion Mon Master va avoir lieu ce jour avec les responsables de mention pour parler de ces éléments. Il n'est pas possible d'envoyer un mail groupé via la plateforme Mon Master, il est par contre possible de récupérer l'ensemble des mails des étudiant.es et de créer une mailing list pour leur répondre de manière groupée. Il était en effet possible sur e-candidat de rédiger une réponse via un texte libre, ce qui avait limité considérablement les retours d'étudiant.es. Il s'agit d'une piste d'amélioration imaginable, qui pourra être remontée à la plateforme Mon Master pour l'année prochaine.*

Fait à Lyon, le 23 juin 2023

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

